

# FICHE D'INFORMATION

## sur les œuvres exposées

Fiche à retourner dûment signée **avant le lundi 17 juin 2019**  
 à Clotilde Juvin - Directrice du Pôle Évènements et Médiation culturelle  
 L'Escale - 25 rue de la Gare - 92300 Levallois  
 ou par mail à [cjuvin@ville-levallois.fr](mailto:cjuvin@ville-levallois.fr)

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

E-mail .....

**ATTENTION !** Merci de bien vérifier toutes les informations concernant les œuvres. Elles sont définitives.

Titre écrit en CAPITALES	Technique	Dimensions	Prix* (valeur de l'œuvre)	Œuvre à la vente	
				oui	non

\* L'artiste engage sa responsabilité quant au prix de vente fixé pour son ou ses œuvres. En cas de contestation, cette fiche sera la preuve du bien-fondé du/des prix indiqué(s).

Signature de l'artiste :



**DU 6 AU 26**  
**SEPTEMBRE 2019**

Pour tout renseignement  
contactez le 01 47 15 31 78

## FICHE D'INSCRIPTION

Questionnaire et règlement à retourner dûment signés  
**avant le lundi 17 juin 2019**

à Clotilde Juvin - Directrice du Pôle Évènements et Médiation culturelle  
L'Escale - 25 rue de la Gare - 92300 Levallois  
ou par mail à [cjuvin@ville-levallois.fr](mailto:cjuvin@ville-levallois.fr)

### ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Numéro de téléphone .....

E-mail .....

Site internet .....

Spécialité .....

L'artiste souhaite avoir

5 affiches

30 cartons d'invitation

Souhaite participer au week-end *Portes ouvertes des Ateliers d'artistes* les 14 et 15 septembre 2019

Adresse de l'atelier .....

**Les artistes qui s'engagent doivent fournir :**

- > Un visuel en haute définition (qui figurera sur la communication des portes ouvertes)
- > Les codes d'accès à l'atelier
- > Toutes les informations que vous souhaitez voir apparaître sur les supports de communication

Texte présentant l'artiste (à remplir impérativement de façon lisible)

*Il sera utilisé pour la présentation de l'atelier sur le dépliant du parcours*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# RÈGLEMENT

## Article 1 : But et lieu

Afin de promouvoir la création artistique levalloisienne dans les domaines suivants : peinture, sculpture, gravure, dessin, aquarelle, pastel, photographie, broderie d'art, céramique, la Ville de Levallois organise à la Galerie de L'Escale, une grande exposition appelée **LEVALL'ART – LES LEVALLOISIENS S'EXPOSENT**.

## Article 2 : Participants

Cette exposition est ouverte exclusivement aux artistes habitants à Levallois et/ou aux artistes n'habitant pas la commune mais travaillant à Levallois. Cet événement s'adresse autant aux professionnels qu'aux amateurs.

## Article 3 : Dates de l'exposition

**Elle se déroulera du 6 au 26 septembre 2019.**

L'exposition est ouverte au public du lundi au samedi de 9h à 19h.

**Le vernissage aura lieu le jeudi 5 septembre 2019 à partir de 19h.**

La présence de l'ensemble des artistes participants est vivement souhaitée. Un badge sera remis aux artistes afin que le public les identifie.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dates de l'exposition ainsi que celle du vernissage jusqu'au jour précédant la manifestation, hormis cas de force majeure et événements imprévisibles.

## Article 4 : Inscription des artistes

**Date limite : lundi 17 juin 2019**

Les artistes devront remplir une **Fiche d'information** sur les œuvres exposées et une **Fiche d'inscription/Règlement** à retourner dûment signées.

## Article 5 : Dates de dépôt et de retrait des œuvres

**Dépôt des œuvres :** du lundi 26 au jeudi 29 août 2019 de 9h30 à 18h.

**Retrait des œuvres :** samedi 28 et lundi 30 septembre 2019 de 9h à 20h.

**Lieu de dépôt et de retrait :** accueil de la Galerie de L'Escale - 25 rue de la Gare

## Article 6 : Présentation des œuvres

**Nombre et taille des œuvres**

Le nombre et la taille des œuvres à présenter seront déterminés en fonction du nombre d'artistes participant à l'exposition.

La fiche d'inscription comportant ces informations devra être signée et dûment remplie pour une prise en compte finale de l'inscription et retournée à l'adresse suivante : *Clotilde Juvin - Directrice du Pôle Événements et Médiation culturelle L'Escale - 25 rue de la Gare - 92300 Levallois*

Pour rappel, la date-limite de réception de cette fiche est fixée au **lundi 17 juin 2019**.

## Présentation

Les œuvres porteront au dos : leur titre, le nom et l'adresse de l'artiste ainsi qu'un piton d'accrochage, une corde ou toutes autres fixations non dégradantes pour les supports. Les œuvres seront correctement encadrées.

Pour information, l'organisateur réalise les cartels pour chaque artiste.

## Refus d'œuvres

Ne seront pas admises les œuvres ayant déjà été exposées lors de la précédente édition de Levall'Art et les œuvres ayant un caractère manifeste d'injure ou d'obscénité. L'organisateur se réserve le droit de refuser les œuvres trop fragiles et dont il ne pourra assurer la bonne conservation pendant la manifestation.

## Article 7 : Emplacements des œuvres exposées

L'organisateur peut, s'il le souhaite, prévoir un espace exclusivement réservé à un

artiste de son choix, au sein de l'exposition. De plus, l'organisateur attribue les emplacements et se réserve le droit de refuser de présenter les œuvres de son choix si l'espace d'exposition est insuffisant pour le nombre d'œuvres proposées par l'artiste.

## Article 8 : Prise de vues

L'organisateur pourra librement et sans contre partie photographier et filmer les œuvres prêtées pour les supports de communication de Levall'Art.

De même, l'artiste autorise le public à photographier les œuvres prêtées pour cet événement.

## Article 9 : Assurances

L'organisateur ne prend pas en charge l'assurance des œuvres pendant leur transport aller-retour.

Mais les œuvres sont assurées par l'organisateur, dès leur arrivée à L'Escale, à partir du lundi 26 août au lundi 30 septembre 2019.

Les œuvres non retirées après cette date ne seront plus assurées.

Néanmoins, l'artiste pourra récupérer ses œuvres jusqu'au vendredi 18 octobre 2019 sur rendez-vous. Après cette date, l'organisateur considérera que les œuvres non récupérées font l'objet d'une donation à la Ville de Levallois.

## Article 10 : Ventes / Commission sur les ventes

Les œuvres exposées pourront être vendues par les artistes.

Une liste de prix des œuvres sera mise à disposition du public pendant toute la durée de l'exposition.

L'organisateur ne prend aucune commission sur les ventes réalisées par les artistes.

## Article 11 : Opération "Ateliers portes ouvertes"

L'opération **Portes ouvertes des Ateliers d'artistes** se tiendra le samedi 14 septembre de 14h à 19h et le dimanche 15 septembre 2019 de 11h à 19h, afin de permettre au public de partager l'univers plus personnel des artistes. Les artistes ouvrant leur atelier devront impérativement participer à l'exposition **LEVALL'ART – LES LEVALLOISIENS S'EXPOSENT** à L'Escale. Néanmoins, ils pourront, s'ils le souhaitent, inviter dans leur atelier d'autres artistes, levalloisiens ou non.

## Article 12 : Promotion de Levall'Art

L'organisateur prend en charge la communication de l'évènement : affiche, dépliant du parcours-découverte des **Portes ouvertes des Ateliers d'artistes**, cartons d'invitation, article ou brève dans *Info Levallois*, relations presse...

Des envois seront également réalisés afin de communiquer le plus largement possible auprès des Levalloisiens et des Hauts-sévranais.

Chaque artiste pourra bénéficier de cartons d'invitations et d'affiches pour assurer sa propre communication et contribuer à la promotion de Levall'Art.

## Article 13 : Ville de Levallois, partenaire du Salon d'Automne

La Ville de Levallois, en tant que partenaire financier du Salon d'Automne, organisé du mercredi 9 au dimanche 13 octobre 2019 Avenue des Champs-Élysées sous chapiteau, se réserve le droit exclusif de sélectionner des artistes levalloisiens pour les présenter au Comité de Sélection du Salon d'Automne suivant les différents critères d'admission.

## Article 14 : Non-respect du règlement

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs des clauses du présent règlement par un artiste, l'organisateur se verrait dans l'obligation de lui refuser son inscription à la prochaine édition de Levall'Art.

Fait à Levallois, en deux exemplaires, le .....

Signature :



# RÈGLEMENT À CONSERVER

## Article 1 : But et lieu

Afin de promouvoir la création artistique levalloisienne dans les domaines suivants : peinture, sculpture, gravure, dessin, aquarelle, pastel, photographie, broderie d'art, céramique, la Ville de Levallois organise à la Galerie de L'Escale, une grande exposition appelée **LEVALL'ART – Les LEVALLOISIENS S'EXPOSENT**.

## Article 2 : Participants

Cette exposition est ouverte exclusivement aux artistes habitants à Levallois et/ou aux artistes n'habitant pas la commune mais travaillant à Levallois. Cet événement s'adresse autant aux professionnels qu'aux amateurs.

## Article 3 : Dates de l'exposition

**Elle se déroulera du 6 au 26 septembre 2019.**

L'exposition est ouverte au public du lundi au samedi de 9h à 19h.

**Le vernissage aura lieu le jeudi 5 septembre 2019 à partir de 19h.**

La présence de l'ensemble des artistes participants est vivement souhaitée. Un badge sera remis aux artistes afin que le public les identifie.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dates de l'exposition ainsi que celle du vernissage jusqu'au jour précédant la manifestation, hormis cas de force majeure et événements imprévisibles.

## Article 4 : Inscription des artistes

**Date limite : lundi 17 juin 2019**

Les artistes devront remplir une **Fiche d'information** sur les œuvres exposées et une **Fiche d'inscription/Règlement** à retourner dûment signées.

## Article 5 : Dates de dépôt et de retrait des œuvres

**Dépôt des œuvres :** du lundi 26 au jeudi 29 août 2019 de 9h30 à 18h.

**Retrait des œuvres :** samedi 28 et lundi 30 septembre 2019 de 9h à 20h.

**Lieu de dépôt et de retrait :** accueil de la Galerie de L'Escale - 25 rue de la Gare

## Article 6 : Présentation des œuvres

**Nombre et taille des œuvres**

Le nombre et la taille des œuvres à présenter seront déterminés en fonction du nombre d'artistes participant à l'exposition.

La fiche d'inscription comportant ces informations devra être signée et dûment remplie pour une prise en compte finale de l'inscription et retournée à l'adresse suivante : *Clotilde Juvin - Directrice du Pôle Événements et Médiation culturelle L'Escale - 25 rue de la Gare - 92300 Levallois*

Pour rappel, la date-limite de réception de cette fiche est fixée au **lundi 17 juin 2019**.

## Présentation

Les œuvres porteront au dos : leur titre, le nom et l'adresse de l'artiste ainsi qu'un piton d'accrochage, une corde ou toutes autres fixations non dégradantes pour les supports. Les œuvres seront correctement encadrées.

Pour information, l'organisateur réalise les cartels pour chaque artiste.

## Refus d'œuvres

Ne seront pas admises les œuvres ayant déjà été exposées lors de la précédente édition de Levall'Art et les œuvres ayant un caractère manifeste d'injure ou d'obscénité. L'organisateur se réserve le droit de refuser les œuvres trop fragiles et dont il ne pourra assurer la bonne conservation pendant la manifestation.

## Article 7 : Emplacements des œuvres exposées

L'organisateur peut, s'il le souhaite, prévoir un espace exclusivement réservé à un

artiste de son choix, au sein de l'exposition. De plus, l'organisateur attribue les emplacements et se réserve le droit de refuser de présenter les œuvres de son choix si l'espace d'exposition est insuffisant pour le nombre d'œuvres proposées par l'artiste.

## Article 8 : Prise de vues

L'organisateur pourra librement et sans contre partie photographier et filmer les œuvres prêtées pour les supports de communication de Levall'Art.

De même, l'artiste autorise le public à photographier les œuvres prêtées pour cet événement.

## Article 9 : Assurances

L'organisateur ne prend pas en charge l'assurance des œuvres pendant leur transport aller-retour.

Mais les œuvres sont assurées par l'organisateur, dès leur arrivée à L'Escale, à partir du lundi 26 août au lundi 30 septembre 2019.

Les œuvres non retirées après cette date ne seront plus assurées.

Néanmoins, l'artiste pourra récupérer ses œuvres jusqu'au vendredi 18 octobre 2019 sur rendez-vous. Après cette date, l'organisateur considérera que les œuvres non récupérées font l'objet d'une donation à la Ville de Levallois.

## Article 10 : Ventes / Commission sur les ventes

Les œuvres exposées pourront être vendues par les artistes.

Une liste de prix des œuvres sera mise à disposition du public pendant toute la durée de l'exposition.

L'organisateur ne prend aucune commission sur les ventes réalisées par les artistes.

## Article 11 : Opération "Ateliers portes ouvertes"

L'opération **Portes ouvertes des Ateliers d'artistes** se tiendra le samedi 14 septembre de 14h à 19h et le dimanche 15 septembre 2019 de 11h à 19h, afin de permettre au public de partager l'univers plus personnel des artistes. Les artistes ouvrant leur atelier devront impérativement participer à l'exposition **LEVALL'ART – Les LEVALLOISIENS S'EXPOSENT** à L'Escale. Néanmoins, ils pourront, s'ils le souhaitent, inviter dans leur atelier d'autres artistes, levalloisiens ou non.

## Article 12 : Promotion de Levall'Art

L'organisateur prend en charge la communication de l'évènement : affiche, dépliant du parcours-découverte des **Portes ouvertes des Ateliers d'artistes**, cartons d'invitation, article ou brève dans *Info Levallois*, relations presse...

Des envois seront également réalisés afin de communiquer le plus largement possible auprès des Levalloisiens et des Hauts-sévrais.

Chaque artiste pourra bénéficier de cartons d'invitations et d'affiches pour assurer sa propre communication et contribuer à la promotion de Levall'Art.

## Article 13 : Ville de Levallois, partenaire du Salon d'Automne

La Ville de Levallois, en tant que partenaire financier du Salon d'Automne, organisé du mercredi 9 au dimanche 13 octobre 2019 Avenue des Champs-Élysées sous chapiteau, se réserve le droit exclusif de sélectionner des **artistes levalloisiens** pour les présenter au Comité de Sélection du Salon d'Automne suivant les différents critères d'admission.

## Article 14 : Non-respect du règlement

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs des clauses du présent règlement par un artiste, l'organisateur se verrait dans l'obligation de lui refuser son inscription à la prochaine édition de Levall'Art.

Fait à Levallois, en deux exemplaires, le .....

Signature :

